

COMMUNE DE  
**BARFLEUR**

Secrétariat ouvert du lundi au vendredi  
De 8h à 12h  
Correspondance BP 2-50760 Barfleur  
Tél. 02 33 23 43 00 (lignes groupées)  
Fax 02 33 23 43 09  
E-mail : secretariat@mairiedebarfleur.fr

## ARRÊTÉ MUNICIPAL N° 2023-11-MM

Le Maire de la Commune de BARFLEUR

VU, le Code de la Route

VU, la demande de l'entreprise NOYON, domiciliée Z.I. Sauxmarais, 217 Rue des Pommiers 50110 TOURLAVILLE, pour le déménagement de mobilier au 42 Rue Saint Thomas Becket 50760 BARFLEUR, entre le jeudi 16 mars à 8h et le vendredi 17 mars 2023 à 17h,

Considérant la nécessité de réglementer le stationnement,

### ARRÊTE :

**Article 1 :** Le stationnement sera interdit sur 5 places de stationnement entre le 34 et le 38 Rue Saint Thomas Becket afin de permettre au camion de déménagement d'y stationner.

**Article 2 :** La signalisation sera effectuée par les services de la mairie.

**Article 3 :** Monsieur le Maire et la Gendarmerie de Saint Vaast la Hougue sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché conformément à la réglementation en vigueur.

Fait à Barfleur, le 13 mars 2023

Le Maire  
Michel MAUGER

